

ACTIS

Acteur de l'immobilier social



Partie 1. Le projet urbain, en bref ...

- Partie 2. Le dispositif d'accompagnement
- Partie 3. Bilan du dispositif mis en œuvre

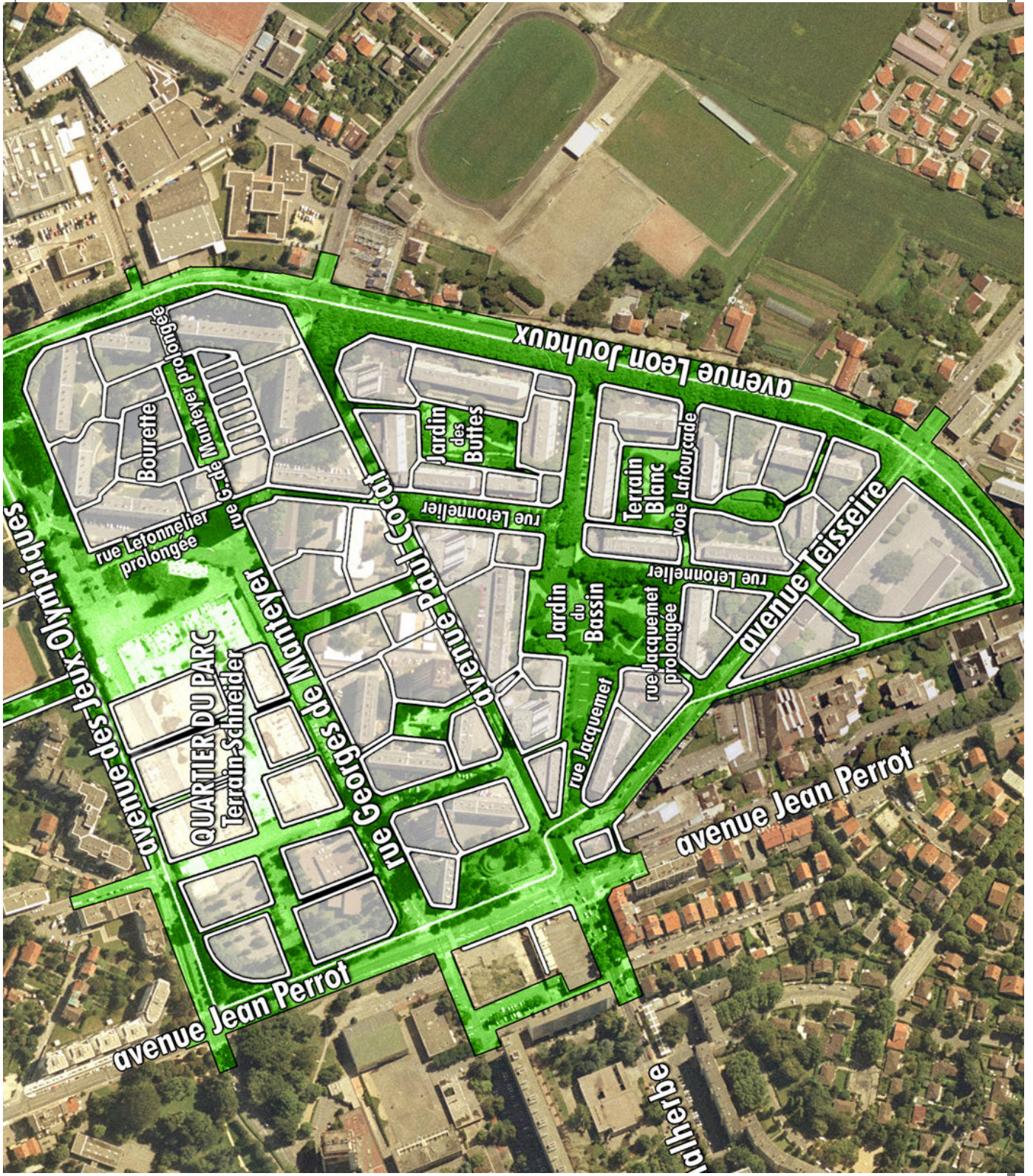


Les grands principes du projet de Rénovation Urbaine



- Réinscrire le quartier dans la ville
 - espace public / place
 - hiérarchie des voies
 - fil vert
- Transformer le bâti
 - Unités résidentielles
 - Redistribution foncière
 - Démolitions
- Favoriser la mixité et l'évolution
 - équipements et commerces
 - diversifier l'habitat (statut, morpho-typologie, bailleur...)





Partie 1.

Le projet urbain, en bref ...

Partie 2. Le dispositif d'accompagnement

Partie 3.

Bilan du dispositif mis en œuvre



La création des unités résidentielles : la gestion quotidienne



■ La création d'unités résidentielles a pour objectif de créer un espace appropriable par les habitants des immeubles concernés, et de hiérarchiser les espaces dans le quartier

Principes :

- Matérialiser les limites des propriétés par des clôtures et rendre plus lisibles l'espace public et l'espace privatif (en terme d'usages, d'entretien,...)
- Requalifier les entrées d'immeuble et rendre à l'usage exclusif des habitants les espaces privatifs
- Créer des parkings résidentiels et une offre de boxes de garages
- Attribuer aux logements en rez de chaussée des jardins privatifs clos



La naissance du dispositif



Susciter l'appropriation
par les habitants
des nouveaux espaces créés

Favoriser l'adaptation
au nouveau cadre de vie

Besoin d'une interface entre
le bailleur, les habitants
et les partenaires de la GUSP

Création du poste de
Chargée de gestion des unités résidentielles

Adaptation
de la gestion de proximité



La Chargée de gestion des unités résidentielles



■ Ses missions

- > Mettre en place des comités de résidents
- > Dynamiser et pérenniser les modes d'appropriation des habitants
- > Assurer le partenariat local pour les problèmes de GUP
- > Assister l'équipe de proximité dans la mise en place de nouvelles pratiques
- > Assister le chef d'agence pour l'élaboration des conventions de gestion

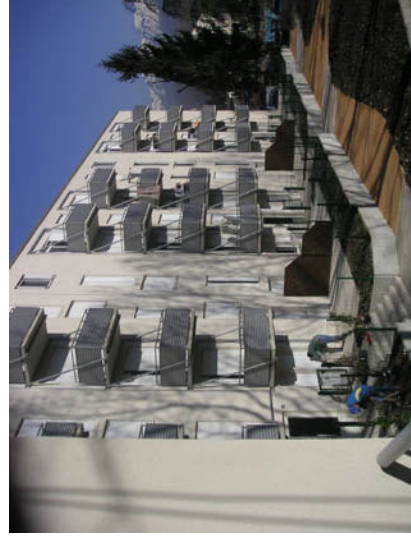


Accompagner les habitants



■ Le processus d'adhésion

- > La campagne nostalgie.
- > Enquête d'usage (Ville-Actis)
- > La réhabilitation : de la concertation aux « pots de fin de chantier ».



Accompagner les habitants

■ Le processus d'appropriation

> Mobilisation et cohésion

- La création de comités de résidents
- La désignation des référents

> Implication : définition collective des fondamentaux

La dénomination des résidences

Les chartes de bon voisinage



Ma résidence

CHARTE DE LA RÉSIDENCE LES TILLEULS

24-27 rue Louis Armand

Bien vivre ensemble dans notre Résidence

Ensemble, nous vivons une résidence où il est bon vivre, où la complicité de chacun est précieuse.

pour nous rendre heureux.

Ensemble, nous vivons une résidence où il est bon vivre, où la complicité de chacun est précieuse.

pour nous rendre heureux.

LES ENGAGEMENTS DES RÉSIDENTS

1. **Le bien-être**

Le bien-être de nos résidents, c'est le premier objectif de la Résidence. Nous nous engageons à offrir un cadre de vie agréable et sûr, à maintenir un environnement sain et agréable, à assurer la sécurité de nos résidents et à leur offrir un cadre de vie agréable et sûr.

2. **Le respect**

Le respect de nos résidents, c'est le premier objectif de la Résidence. Nous nous engageons à offrir un cadre de vie agréable et sûr, à maintenir un environnement sain et agréable, à assurer la sécurité de nos résidents et à leur offrir un cadre de vie agréable et sûr.

3. **La participation**

La participation de nos résidents, c'est le premier objectif de la Résidence. Nous nous engageons à offrir un cadre de vie agréable et sûr, à maintenir un environnement sain et agréable, à assurer la sécurité de nos résidents et à leur offrir un cadre de vie agréable et sûr.

4. **La responsabilité**

La responsabilité de nos résidents, c'est le premier objectif de la Résidence. Nous nous engageons à offrir un cadre de vie agréable et sûr, à maintenir un environnement sain et agréable, à assurer la sécurité de nos résidents et à leur offrir un cadre de vie agréable et sûr.

5. **Le bien-être**

Le bien-être de nos résidents, c'est le premier objectif de la Résidence. Nous nous engageons à offrir un cadre de vie agréable et sûr, à maintenir un environnement sain et agréable, à assurer la sécurité de nos résidents et à leur offrir un cadre de vie agréable et sûr.

6. **Le respect**

Le respect de nos résidents, c'est le premier objectif de la Résidence. Nous nous engageons à offrir un cadre de vie agréable et sûr, à maintenir un environnement sain et agréable, à assurer la sécurité de nos résidents et à leur offrir un cadre de vie agréable et sûr.

7. **La participation**

La participation de nos résidents, c'est le premier objectif de la Résidence. Nous nous engageons à offrir un cadre de vie agréable et sûr, à maintenir un environnement sain et agréable, à assurer la sécurité de nos résidents et à leur offrir un cadre de vie agréable et sûr.

8. **La responsabilité**

La responsabilité de nos résidents, c'est le premier objectif de la Résidence. Nous nous engageons à offrir un cadre de vie agréable et sûr, à maintenir un environnement sain et agréable, à assurer la sécurité de nos résidents et à leur offrir un cadre de vie agréable et sûr.

LES ENGAGEMENTS D'ACTIS

ACTIS prend l'engagement de vivre en bon voisinage

1. **Le bien-être**

Le bien-être de nos résidents, c'est le premier objectif de la Résidence. Nous nous engageons à offrir un cadre de vie agréable et sûr, à maintenir un environnement sain et agréable, à assurer la sécurité de nos résidents et à leur offrir un cadre de vie agréable et sûr.

2. **Le respect**

Le respect de nos résidents, c'est le premier objectif de la Résidence. Nous nous engageons à offrir un cadre de vie agréable et sûr, à maintenir un environnement sain et agréable, à assurer la sécurité de nos résidents et à leur offrir un cadre de vie agréable et sûr.

3. **La participation**

La participation de nos résidents, c'est le premier objectif de la Résidence. Nous nous engageons à offrir un cadre de vie agréable et sûr, à maintenir un environnement sain et agréable, à assurer la sécurité de nos résidents et à leur offrir un cadre de vie agréable et sûr.

4. **La responsabilité**

La responsabilité de nos résidents, c'est le premier objectif de la Résidence. Nous nous engageons à offrir un cadre de vie agréable et sûr, à maintenir un environnement sain et agréable, à assurer la sécurité de nos résidents et à leur offrir un cadre de vie agréable et sûr.

5. **Le bien-être**

Le bien-être de nos résidents, c'est le premier objectif de la Résidence. Nous nous engageons à offrir un cadre de vie agréable et sûr, à maintenir un environnement sain et agréable, à assurer la sécurité de nos résidents et à leur offrir un cadre de vie agréable et sûr.

6. **Le respect**

Le respect de nos résidents, c'est le premier objectif de la Résidence. Nous nous engageons à offrir un cadre de vie agréable et sûr, à maintenir un environnement sain et agréable, à assurer la sécurité de nos résidents et à leur offrir un cadre de vie agréable et sûr.

7. **La participation**

La participation de nos résidents, c'est le premier objectif de la Résidence. Nous nous engageons à offrir un cadre de vie agréable et sûr, à maintenir un environnement sain et agréable, à assurer la sécurité de nos résidents et à leur offrir un cadre de vie agréable et sûr.

8. **La responsabilité**

La responsabilité de nos résidents, c'est le premier objectif de la Résidence. Nous nous engageons à offrir un cadre de vie agréable et sûr, à maintenir un environnement sain et agréable, à assurer la sécurité de nos résidents et à leur offrir un cadre de vie agréable et sûr.

Directeur de la Résidence

Marie-Françoise GONDIS

Présidente

Union Nationale de Copropriétaires

Syndicat des Familiaux

Directeur de la Résidence

ACTIS

Directeur de la Résidence

ACTIS

Directeur de la Résidence

ACTIS

Directeur de la Résidence

ACTIS

Directeur de la Résidence

ACTIS

Directeur de la Résidence

ACTIS



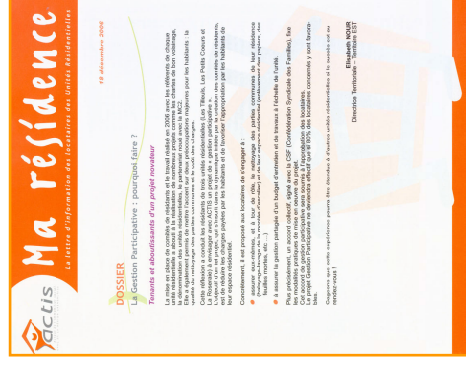
Accompagner les habitants



■ Entretien de la cohésion : animation de la vie de

l'unité résidentielle

- > Balcons fleuris
- > Immeubles en fête
- > Partenariat MC2
- > Ma Résidence



La participation des habitants dans la gestion quotidienne



■ Une gestion de proximité à l'échelle du quartier

> Diagnostic en marchant

Les référents associés aux diagnostics en marchant : le développement du partenariat autour de nouvelles pratiques.

> Les habitants, acteurs de la gestion au quotidien :

Gestion participative et gestion différenciée

> Des actions communes :

Campagnes de sensibilisation au tri

Campagnes de propreté

Opération vide-caves



La Concertation



■ LA CONCERTATION AVEC LES HABITANTS

- 1- **Une enquête publique à l'origine du projet :**
60% des habitants favorables au projet urbain.
- 2- **Une enquête d'usage Ville-ACTIS**
avant chaque réhabilitation
- 3- **La concertation sur les travaux :**
2 réunions suivent l'enquête (restitution et présentation du projet)
1 consultation réglementaire
Le « suivi de chantier » : rôle des référents
- 4- **La concertation sur la création de l'unité résidentielle :**
Une consultation sur plusieurs options



Partie 1.

Le projet urbain, en bref ...

Partie 2.

Le dispositif d'accompagnement

Partie 3. Bilan du dispositif mis en œuvre



Des résultats



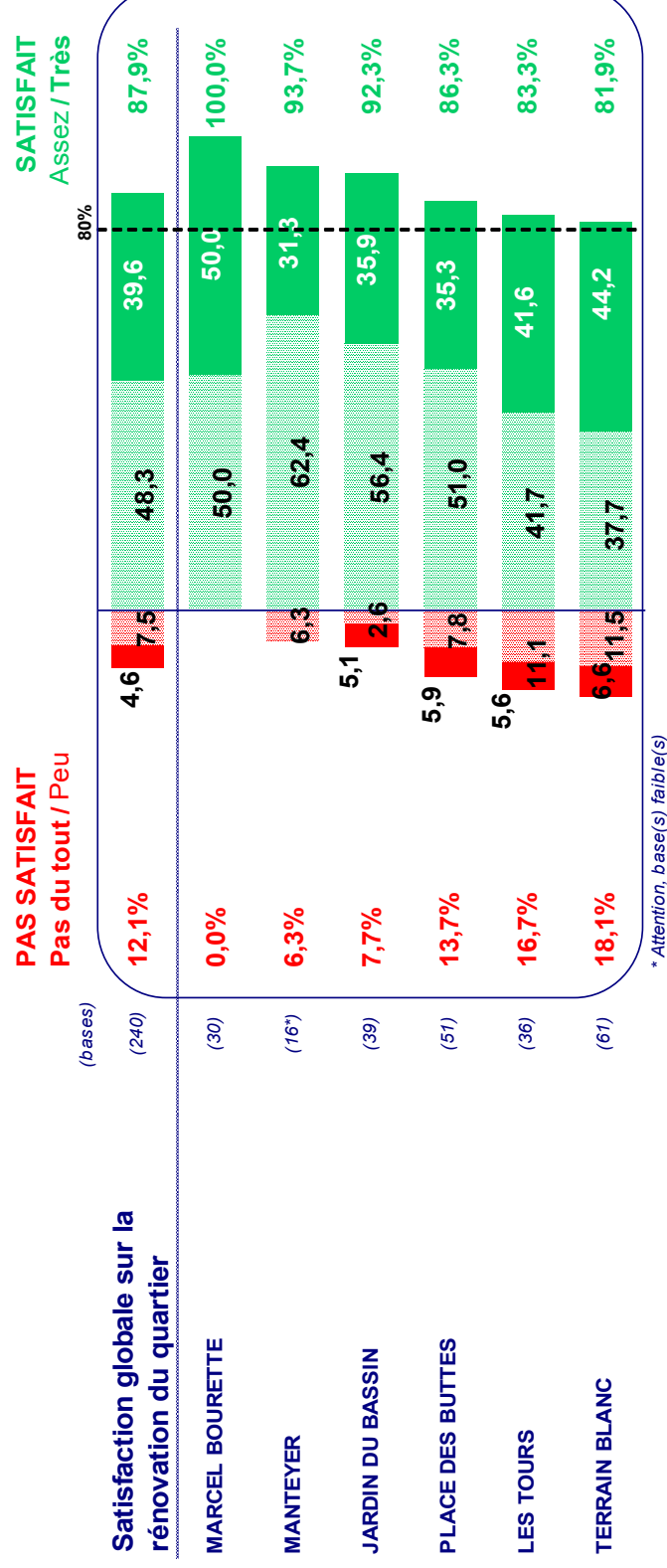
- A l'échelle des unités résidentielles : 29 comités de résidents, 50 référents
- A l'échelle du quartier : des groupes de travail thématiques (référents-bailleur-ville) mobilisés sur :
 - le stationnement
 - la fermeture des unités
 - les visites de site
 - la rédaction du journal *Ma résidence*
 - les charges et l'entretien des unités.



Des résultats L'enquête satisfaction



La création des Unités Résidentielles est une bonne chose pour plus de 82% des personnes interrogées



* Attention, base(s) faible(s)



Merci de votre attention



GSUP : ENJEUX ET PRATIQUES ■ 24 novembre 2009 ■ **Direction Territoriale Paul Cocat**

